



**Intervention de S.E. Mme Khadija R. MASRI**

**Ambassadeur, Représentant Permanent  
de l'Union africaine à Genève**

**Dialogue interactif avec le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de  
l'Homme dans les territoires palestiniens occupés**

**10<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Conseil des droits de l'Homme  
Genève, le 23 mars 2009**

**Monsieur le Président,**

La Commission de l'Union Africaine (CUA) se rallie à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Groupe africain.

La CUA remercie M. Richard Falk pour son rapport et son objectivité dans l'accomplissement de son mandat, objectivité qui lui a valu de longues heures de détention et une expulsion d'Israël en décembre 2008.

Ce Comportement inacceptable des autorités israéliennes ne fait que confirmer la politique d'indifférence et d'ignorance que réserve Israël aux décisions et procédures du CDH en particulier et aux différents mécanismes onusiens en général.

Le rapport de M. FALK fait état de toute une panoplie de violations des droits de l'Homme et du Droit humanitaire international. Il note également les résultats tragiques de la dernière agression israélienne dans la bande de Gaza en Palestine. Ces actes viennent s'ajouter aux pratiques courantes de bouclage des territoires et d'obstruction de l'aide humanitaire. Les agissements des autorités israéliennes n'ont fait qu'augmenter les tensions dans la région et compliquer encore plus les démarches et initiatives visant à trouver une solution durable et acceptable au conflit israélo-palestinien.

**M. Le Président,**

La CUA partage l'avis de la communauté internationale et adhère aux décisions du CDH sur la création d'une commission d'établissement des faits qui aurait fait la lumière non seulement sur les violations commises lors de ladite agression de la Bande de Gaza mais aussi sur les agissements continus des soldats israéliens prenant pour cibles des civils, y compris des femmes et des enfants. Les médias de toute origine ne cessent de faire état de tels agissements.

Toutefois, jusqu'à aujourd'hui, la commission d'établissement des faits est restée, à l'instar d'une multitude d'autres décisions et mesures adoptées par la communauté internationale, lettres mortes. Cette immunité de fait d'Israël n'a que trop duré et le CDH et la communauté internationale doivent faire face à leurs responsabilités de promotion universelle des droits de l'Homme, en dehors de tout agenda politique.

**Enfin M. le Président,**

Le soutien de l'Union africaine à la juste cause du peuple palestinien ne fait plus aucun doute et ne se fait que se confirmer d'un Sommet à l'autre. En février 2009, le Conseil Exécutif de l'Union africaine a bien adopté une déclaration qui renouvelle son appui et sa solidarité au peuple palestinien dans sa lutte pour le recouvrement de ses droits fondamentaux, y compris le droit à l'existence en tant qu'État indépendant avec Jérusalem comme capitale.

La CUA affirme également son soutien à M. FALK et l'encourage à continuer à honorer son mandat dans le même esprit d'objectivité et de professionnalisme.

**Je vous remercie M. le Président.**

2009

Intervention de S.E. Mme Khadija R.  
MASRI, Ambassadeur, Représentant  
Permanent de l'Union africaine à  
Genève - Dialogue interactif avec le  
Rapporteur Spécial sur la situation des  
droits de l'Homme dans les territoires  
palestiniens occupés : 10ième Session  
extraordinaire du Conseil des droits de l'Homme

AU GENEVA OFFICE

AU GENEVA OFFICE

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1910>

*Downloaded from African Union Common Repository*